



Contravention pour vignette périmé

Par **rudymiensgwa**, le **10/10/2011** à **12:32**

Bonjour,rnj'aimerais savoir si c'est légale ou si sa rentre dans ses fonction qu'un agent verbalisateur puisse donnée un PV pour vignette d'assurance sur le par brise périmé.rnrnINFOS : rnma voiture était mal stationrn35euros pour stationnement gênant.rn35euros pour vignette assurance périmé.rnsachant que la vignette je l'avais pas encore mise sur le par brisernrnmerci de consacré de votre temps si presseuse pour répondre a nos question.

Par **Michel**, le **10/10/2011** à **15:26**

Bonjour, rnC'est une obligation légale d'avoir sur la pare brise de son véhicule la vignette s'assurance à jour.rnL'Agent verbalisateur est parfaitement dans son droit, vous devez payer l'amende.rnrnMichelnlegalacte